



Agence de  
promotion économique  
du Canada atlantique

Atlantic Canada  
Opportunities  
Agency

## STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007-2010

# Accomplir des progrès vers le développement durable



[www.apeca-acoa.gc.ca](http://www.apeca-acoa.gc.ca)

Canada 

Pour obtenir d'autres exemplaires, adressez-vous à :  
l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)  
Sans frais : 1-800-561-7862

Le présent document se trouve également sur le site Web de l'APECA :  
[www.acoa-apeca.gc.ca](http://www.acoa-apeca.gc.ca)



La couverture et les pages intérieures de ce document ont été imprimées sur un papier certifié Éco-Logo, entièrement recyclé et ne contenant que des fibres postconsommation. Nous nous sommes servi d'encre végétale.

©Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2006  
N° de catalogue : Iu89-1/1-2007  
ISBN : 0-662-72741-X

# Table des matières

	Page
	1
Partie I	2
	3
Partie II	4
	6
	7
Partie III	11
	11
	13
Partie IV	16
	16
	18
Partie V	20
	20
	21
Partie VI	23
	25
	28
Annexe A	31
Annexe B	35
Annexe C	36

# Le mot du ministre

---



Le Canada atlantique possède certains des attributs naturels les meilleurs et les plus riches au monde – de l'énergie, des minéraux et des métaux, des forêts, et des ressources marines et d'eau douce. La beauté naturelle étonnante de notre région et ses racines historiques et culturelles captivantes ont contribué à favoriser une qualité de vie sans pareil pour la population du Canada atlantique. Ce gouvernement tient à faire en sorte que notre habitat naturel soit préservé et que nos collectivités demeurent fortes et dynamiques.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) s'est engagée à bâtir une économie plus forte, à encourager l'innovation, à améliorer la productivité et la compétitivité, et à favoriser la croissance des collectivités dans toute notre région. L'Agence poursuivra son mandat étendu pour ce qui est de stimuler la croissance économique et les occasions d'affaires tout en protégeant l'environnement.

Le développement durable n'est pas un objectif qui peut être atteint en isolation – il exige l'appui de toute la population du Canada atlantique. L'APECA travaille en étroite collaboration avec les entreprises et les associations dans divers secteurs économiques. Ces partenariats sont essentiels pour gérer l'avenir de notre région et favoriser la prospérité dans les collectivités de l'Atlantique. L'APECA est bien placée pour sensibiliser la population aux enjeux et aux initiatives de développement durable du secteur privé, des établissements de recherche et des collectivités de tout le Canada atlantique, et pour les inciter à passer à l'action.

Les consultations auprès des intervenants d'un peu partout au Canada atlantique qui ont aidé l'APECA à élaborer sa stratégie confirment le rôle de chef de file que l'Agence peut jouer par sa contribution à l'amélioration de la santé économique de notre région. La stratégie prévoit des buts et des objectifs réalistes qui nous permettront de travailler avec la population du Canada atlantique pour promouvoir une économie plus compétitive, productive et viable.

Je suis confiant que les politiques et les programmes de l'APECA appuieront le grand nombre d'initiatives qui transforment les défis en occasions. L'économie du Canada atlantique évolue, et l'Agence continuera d'encourager ses partenaires des secteurs public et privé, ainsi que ses employés, à soutenir le développement durable et à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Ensemble, nous pouvons faire une différence réelle et atteindre de vrais résultats.

À titre de ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, j'ai le plaisir de présenter la Stratégie de développement durable IV de l'APECA dans le cadre de notre contribution à l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard du développement durable.

L'honorable Peter G. MacKay  
Ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique

# Partie I. Introduction

Les collectivités et les entreprises durables du Canada atlantique sont au cœur de l'attention de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). Depuis sa création, l'APECA s'est attachée à promouvoir la croissance économique et la prospérité dans la région de l'Atlantique. Comme elle sert la population du Canada atlantique depuis 1987, l'Agence est fière du travail accompli en vue d'augmenter le nombre d'emplois et le niveau des revenus gagnés ainsi que de sa contribution à la promotion de la recherche-développement (R-D) dans le domaine des nouvelles technologies. À l'APECA, nous reconnaissons qu'il n'existe pas de moyens faciles de bâtir une économie vigoureuse dans un contexte de concurrence mondiale. Néanmoins, grâce à l'approche globale qu'elle a adoptée à l'égard du développement, l'APECA a contribué à la création de milliers d'emplois dans les provinces de l'Atlantique, et ses investissements ont permis de réduire le taux de chômage global. Ces résultats continueront à orienter nos efforts au cours des années à venir.

**Le but ultime du développement est d'améliorer la qualité de la vie humaine. Les gens ont besoin de l'environnement et du développement économique pour combler leurs besoins essentiels et pour améliorer la qualité de leur vie.**

**La croissance économique est l'une des composantes importantes du développement, et la politique économique a pour objet, d'abord et avant tout, de la relancer par une meilleure productivité. La croissance économique nous fournit la richesse voulue pour investir dans la protection de l'environnement, le soutien à l'éducation, les sciences et la technologie et le maintien de la santé et du bien-être des Canadiens.**

**Guide de l'écogouvernement de 1995**

Toutefois, le développement durable englobe beaucoup plus que l'économie; il faut également tenir compte de l'environnement et de la société. À cette fin, l'APECA participe au développement des collectivités en soutenant les Corporations au bénéfice du développement communautaire et les organismes de développement économique régional. L'Agence participe également à la gestion des programmes d'infrastructures dans la région de l'Atlantique. Ces programmes sont conçus pour renouveler et bâtir l'infrastructure dans les municipalités rurales et urbaines du Canada atlantique.

Depuis qu'elle a déposé sa première stratégie de développement durable au Parlement en 1997, l'APECA a élaboré une approche équilibrée à l'égard du développement régional qui tient compte des dimensions sociales, environnementales et économiques et s'y adapte. L'APECA est bien placée pour aider la région de l'Atlantique à se bâtir un avenir durable et prospère.

## Notre vision – Analyse de rentabilisation pour le développement durable

Le gouvernement du Canada veut garantir une économie prospère et un environnement propre et sain. Le gouvernement du Canada veut que la population canadienne puisse bénéficier d'un endroit sécuritaire pour vivre et travailler. Il faut ainsi encourager une utilisation très efficace de l'énergie, de l'eau et des ressources, et déployer des efforts pour réutiliser ou recycler tout ce qui est produit.

La vision de développement durable de l'APECA pour le Canada atlantique est d'aider à créer des collectivités et des entreprises plus concurrentielles et durables dans la région. Il faut notamment trouver des moyens de

minimiser l'impact environnemental du développement économique en soutenant les entreprises qui visent une « croissance intelligente » – qui maintiennent un équilibre entre la croissance économique et les considérations environnementales et sociales. Il faut aussi soutenir les collectivités durables en appuyant les programmes et services à l'échelon local.



## Partie II. Profil de l'Agence

---

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) est un organisme du gouvernement du Canada qui travaille avec les citoyens de la région de l'Atlantique afin d'améliorer l'économie de la région par la création d'entreprises et de possibilités d'emploi.

L'APECA offre une vaste gamme de programmes et de services visant à bâtir une économie plus forte. L'APECA contribue à améliorer la croissance et la compétitivité des entreprises de la région; elle aide les collectivités rurales à devenir plus autonomes sur le plan économique; et elle contribue à orienter et coordonne les politiques et les investissements nationaux qui influent sur la croissance économique de la région de l'Atlantique. La stratégie de développement durable de l'Agence s'articule autour de ces efforts.

En mettant au point et en adoptant de nouveaux produits et services qui ne sont pas offerts actuellement sur le marché, les entreprises se donneront un avantage concurrentiel indispensable pour conquérir des parts de marché et pour maintenir de bonnes marges de profit. L'APECA aborde son travail de façon stratégique en misant sur : la croissance économique grâce à l'innovation; l'amélioration du financement continu des petites et moyennes entreprises (PME); l'entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences en affaires; la promotion du commerce et de l'investissement; le développement économique des collectivités; et l'investissement dans l'infrastructure de la région.

L'Agence met à la disposition des entrepreneurs de l'Atlantique tout un éventail d'outils et de ressources aux diverses étapes du cycle de vie de leurs entreprises, depuis le moment où ils songent à se lancer en affaires jusqu'à celui où ils envisagent une expansion.

L'APECA s'efforce de garantir que les PME, les universités et les collectivités de la région deviennent plus novatrices dans le développement et l'adoption de nouveaux produits, services et technologies. Par le biais de ses politiques et de ses programmes variés de financement tels que le Fonds d'innovation de l'Atlantique (FIA) et le Programme de développement des entreprises (PDE), l'APECA travaille avec toutes les parties prenantes pour améliorer le niveau de développement et d'adoption de la technologie dans la région.

Le dynamisme des collectivités, tant en milieu rural qu'urbain, est la clé de la croissance économique du Canada et le fondement du tissu économique et social de la région de l'Atlantique. Selon le Recensement de 2001, il y a 867 collectivités au Canada atlantique, dont 97 % comptant moins de 10 000 habitants. En outre, une proportion de 46,1 % de la population vit dans des régions rurales. Tandis que l'économie globale de la région de l'Atlantique a obtenu d'assez bons résultats au cours des cinq dernières années, le chômage, l'exode des jeunes et le dépeuplement des régions rurales demeurent des défis importants. Par exemple, au cours de la dernière décennie, la population rurale de la région de l'Atlantique a diminué de 7,5 %, et le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans a chuté de plus de 20 % (soit une perte de plus de 115 000 jeunes).

Pour ces raisons, l'APECA continue à miser sur les initiatives de développement économique des collectivités pour stimuler les possibilités économiques et d'affaires offertes aux collectivités du Canada atlantique. Les activités et les programmes de ce genre incitent les collectivités à prendre en charge la gestion de leur propre avenir.

Le siège social de l'APECA est situé à Moncton, au Nouveau-Brunswick, et l'Agence a un bureau dans chacune des capitales provinciales de la région de l'Atlantique ainsi que de plus petits

bureaux de district et de sous-district répartis sur le territoire de chacune des provinces atlantiques.

Les vice-présidents régionaux veillent à l'exécution des programmes et des initiatives de l'Agence dans leur région respective, en s'alignant sur le mandat de l'Agence. L'Agence assure la présidence de trois des quatre Conseils fédéraux régionaux au Canada atlantique, qui permettent aux dirigeants des ministères, des sociétés d'État et des organismes fédéraux d'échanger de l'information. Au Cap-Breton, les programmes de l'APECA sont exécutés par la Société d'expansion du Cap-Breton.

## Notre mandat conféré par la loi

L'APECA tient son mandat de la Partie 1 de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, S.R., ch. G-5-7, aussi appelée *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*. Elle a pour objectif de « favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et les créations d'emplois dans la région ».

Malgré les changements survenus à l'APECA depuis sa création, son mandat est demeuré le même. Bien que des modifications aient été apportées à ses programmes de soutien financier destinés aux PME, son travail, qui consiste à accroître l'autonomie et le revenu gagné dans la région, demeure un élément central des activités de l'Agence. Une telle cohésion permet d'assurer une certaine stabilité des programmes, de sorte que le personnel de l'Agence peut concentrer ses efforts sur les tâches à accomplir.

Pratiquement tout le travail de développement réalisé par l'APECA implique une collaboration avec des intervenants. L'APECA travaille en étroite collaboration avec les dirigeants et les associations d'entreprises de divers secteurs économiques. Par exemple, en collaboration avec l'industrie du tourisme, elle dirige de grands projets grâce au Partenariat du tourisme du Canada

### Nos partenaires

- **Milieu des affaires**
- **Organismes locaux de développement économique**
- **Établissements de recherche**
- **Autres ministères fédéraux**
- **Gouvernements provinciaux**
- **Universités**
- **Municipalités**
- **Collectivités autochtones**
- **Établissements d'enseignement**

atlantique, aux missions d'initiation aux pratiques exemplaires en tourisme et à l'initiative TourismTechnology.com. L'Agence se concentre également sur certaines priorités en matière de développement, par exemple le commerce extérieur, notamment grâce aux missions d'Équipe Canada Atlantique.

L'Agence joue un rôle de chef de file dans la création du programme d'innovation de la région. Par exemple, l'APECA travaille en étroite collaboration avec les intervenants pour maximiser l'accès aux programmes nationaux tels ceux de la Fondation canadienne pour l'innovation, du Conseil national de recherches du Canada, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, et de Génome Canada.

# Principaux programmes et services de l'APECA

La stratégie de développement durable énonce des objectifs et des engagements en vue d'incorporer le développement durable dans les politiques, les programmes et les activités de l'Agence.

Le Programme de développement des entreprises (PDE) et le Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique (PICA) sont les principaux programmes utilisés par l'APECA. Ils permettent de faire des investissements importants dans quatre domaines clés : innovation; climat des affaires grâce au commerce et aux investissements; capital humain grâce à la mesure entrepreneurship et perfectionnement des compétences en affaires; et développement économique des collectivités.

Le PDE est le principal programme de l'APECA pour offrir une aide financière directe aux PME de la région de l'Atlantique. Il appuie le démarrage, l'expansion ou la modernisation des PME en offrant l'accès à des contributions remboursables accordées sans exiger d'intérêt ni de garantie. Dans le cadre du volet innovation du PDE, l'APECA appuie l'adoption et la mise au point de technologies et de produits nouveaux par les PME de la région. L'innovation est reconnue comme étant un facteur critique pour atteindre la compétitivité et la durabilité à long terme. Le PDE offre également des contributions financières aux organisations non commerciales qui fournissent des services aux PME. L'initiative visant la productivité et les compétences en affaires encourage les PME à devenir plus concurrentielles grâce à une formation offerte au personnel existant, à l'acquisition de

compétences par l'embauche de nouveaux employés, et à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'amélioration de la productivité, de la qualité des produits ou de l'efficacité de la gestion environnementale.

**Innovation** : Le Fonds d'innovation de l'Atlantique (FIA) permet d'appuyer les projets et les activités d'importance stratégique pour le développement et la commercialisation de la technologie au Canada atlantique. Il met l'accent sur les projets de R-D dans les domaines des sciences naturelles et des sciences appliquées, de même que des sciences sociales, des lettres et des sciences humaines, des arts et de la culture, lorsque ces projets sont manifestement liés à la mise au point ou à la commercialisation de produits, de procédés ou de services axés sur la technologie.

Plus précisément, le FIA est conçu en fonction des secteurs d'importance stratégique de la région qui offrent le plus grand potentiel de croissance. On pense notamment aux technologies de l'information, aux technologies océaniques, à l'aquaculture, à la biotechnologie, aux technologies relatives aux soins de santé et aux soins médicaux, et aux technologies de l'environnement. Les investissements réalisés dans le cadre du FIA pourraient aussi servir à renforcer dans cette région la capacité à mettre au point des technologies qui permettent aux industries du secteur primaire (p. ex. l'exploitation pétrolière et gazière, l'agriculture et l'agroalimentaire, les pêches, l'exploitation forestière et l'exploitation minière) de maintenir et d'accroître leur compétitivité.

**Climat des affaires :** Le Partenariat pour le commerce et l'investissement au Canada atlantique (PCICA) aide les entreprises à exporter grâce à des activités comme les missions commerciales aux États-Unis et en Europe, l'élaboration de stratégies d'exportation pour les industries principales, la formation et le perfectionnement des compétences en commerce et les stages liés aux exportations pour des diplômés en commerce. Le PCICA vise également à accroître les investissements étrangers directs dans la région de l'Atlantique grâce à la recherche sur l'investissement, aux activités de promotion et aux partenariats de développement des investissements. L'Entente Canada – provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur aide les PME de la région de l'Atlantique à explorer des marchés internationaux, à s'y implanter et à y réussir. Les partenaires de l'Entente sont trois ministères fédéraux (l'APECA, Industrie Canada et Affaires étrangères et Commerce international Canada), et les quatre gouvernements provinciaux de l'Atlantique.

Le développement touristique est important pour l'économie du Canada atlantique. La division du Tourisme atlantique de l'APECA joue un rôle de premier plan afin d'accroître le tourisme dans la région et mise sur une approche panatlantique pour la recherche, le marketing et le développement de produits touristiques. Ses mesures visent à augmenter les efforts déployés en matière de tourisme par les ministères provinciaux du Tourisme et le secteur privé. Le Partenariat du tourisme du Canada atlantique est d'ailleurs la principale mesure qui réunit l'APECA, les quatre associations touristiques du Canada atlantique et les quatre ministères provinciaux du Tourisme. Le partenariat est dédié à la promotion du Canada atlantique en tant que destination touristique sur les marchés internationaux. Les États de la

Nouvelle-Angleterre sont le principal marché visé et les États du centre du littoral de l'Atlantique, l'Europe et le Japon sont les marchés secondaires.

**Capital humain :** La sous-activité entrepreneurship et perfectionnement des compétences en affaires (EPCA) vise à augmenter le nombre de Canadiens et de Canadiennes de la région de l'Atlantique ayant la motivation et les compétences pour créer, soutenir et faire croître leur entreprise. Cela est possible en faisant la promotion de l'entrepreneurship comme choix de carrière viable, en augmentant les compétences en affaires dont les entrepreneurs ont besoin pour établir, maintenir et faire croître leurs entreprises, et en renforçant la capacité de la région à offrir aux individus les moyens d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir.

Les activités de l'EPCA sont financées par le biais de deux initiatives. La première, l'Initiative Femmes en affaires, vise à promouvoir la croissance et la compétitivité des entreprises appartenant à des femmes et à accroître leur représentativité dans les nouveaux secteurs en croissance du Canada atlantique. L'autre, l'Initiative pour jeunes entrepreneurs, vise particulièrement les jeunes, et elle contribue à faire connaître l'entrepreneurship auprès des jeunes Canadiens et Canadiennes de la région de l'Atlantique en leur permettant de se familiariser avec le processus de démarrage d'une entreprise. Elle permet aussi aux jeunes qui sont déjà en affaires d'améliorer leurs chances de réussite et de croissance.

**Collectivités :** L'Agence aide les collectivités par l'entremise du Fonds des collectivités innovatrices (FCI), qui investit dans des projets stratégiques qui consolident l'économie des collectivités du Canada atlantique. En partenariat avec les

collectivités et les intervenants du Canada atlantique, le FCI prend appui sur les points forts des collectivités et leur fournit les outils nécessaires en vue de cerner les occasions offertes pour assurer leur croissance économique durable. Le FCI met l'accent sur les investissements qui mènent à la création d'emplois de longue durée et à la croissance économique dans les collectivités rurales. Les initiatives en milieu urbain qui stimulent la compétitivité et la vitalité des collectivités rurales peuvent être considérées sur une base sélective.

L'APECA apporte également son appui aux entreprises et aux collectivités par l'entremise des organismes suivants : Entreprises Canada (anciennement les Centres de services aux entreprises du Canada), les Corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC) et les organismes de développement économique régional (ODER). L'objectif d'Entreprises Canada est d'améliorer le service aux petites entreprises et aux entrepreneurs qui se lancent en affaires en

leur fournissant des renseignements exhaustifs et des conseils sur les services et les programmes pertinents du gouvernement et les exigences du gouvernement fédéral et des provinces. L'APECA est le partenaire administratif fédéral d'Entreprises Canada en Atlantique. Les CBDC sont composées d'un réseau de 41 organismes sans but lucratif autonomes, financés par l'APECA, qui sont dispersés dans les régions rurales du Canada atlantique, et qui collaborent avec tous les paliers d'administration publique et le secteur privé en vue d'aider les petites entreprises en leur offrant des conseils et des services financiers. Les CBDC se chargent aussi de la mise en œuvre du Programme de capital d'appoint, qui prévoit des prêts pour mettre sur pied, agrandir ou améliorer une petite entreprise, ainsi que pour acquérir des compétences en affaires. Un groupe de 52 ODER sont financés par l'APECA et ont pour mandat de planifier et de mener le développement économique à l'échelle locale en partenariat avec divers ministères fédéraux, les provinces et les municipalités,

les organismes de développement économique et divers intervenants.

L'infrastructure communautaire est une composante de base essentielle du développement des collectivités. Les investissements dans l'infrastructure permettent d'assurer une eau potable sécuritaire, des systèmes efficaces de gestion des déchets et la mise en place de moyens de transport clés qui facilitent le



mouvement sécuritaire des personnes et des marchandises. En outre, l'infrastructure stratégique qui appuie le développement et la croissance économique des collectivités peut contribuer à la croissance et à la prospérité des collectivités. L'APECA administre les programmes d'infrastructure communautaire dans la région de l'Atlantique au nom du gouvernement du Canada. Les

provinces et les municipalités gèrent les projets. Dans la plupart des cas, le gouvernement du Canada verse le même montant que la province et couvre en général jusqu'à concurrence du tiers du coût des projets d'infrastructure. Par le biais de divers fonds, Infrastructures Canada assure la coordination nationale de la mise en œuvre des projets par les partenaires d'exécution.

# Partie III. Évaluation de nos progrès

Dans le cadre de la mise à jour des stratégies de développement durable (SDD), le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) exige que chaque ministère et organisme fasse une évaluation de sa stratégie de développement durable précédente afin de déterminer ce qui a été réalisé, ce qui a été modifié et ce qui doit être traité différemment dans une nouvelle version de la SDD. Ce type d'évaluation vise deux objectifs : orienter la préparation de la nouvelle stratégie et faire connaître les progrès réalisés aux personnes consultées au cours de l'élaboration de la SDD précédente.

## Points saillants de la SDD III

Les engagements de développement durable de l'APECA sont exposés en détail dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'Agence, et le rendement est présenté dans son Rapport ministériel sur le rendement. Vous trouverez les deux rapports sur son site Web à l'adresse : <http://www.acoa-apeca.gc.ca/f/library/parliament.shtml>

Voici les points saillants des initiatives et des engagements présentés dans la SDD III de l'APECA.

### Soutien aux entreprises

L'APECA reconnaît que l'écoefficacité profite autant aux entreprises qu'à l'environnement. Dans le cadre de sa SDD III, l'Agence s'est engagée à aider les PME à trouver des moyens de réduire leurs coûts énergétiques et leurs déchets solides. Cet engagement est appuyé

dans le cadre du PDE de l'Agence, de son ancienne Initiative de développement des compétences en innovation, et de sa nouvelle Initiative visant la productivité et les compétences en affaires, toutes des initiatives qui aident les entreprises à améliorer leur productivité. Le PDE a contribué à des projets faisant la promotion de l'écoefficacité et de la fabrication à valeur ajoutée au moyen de séances et d'ateliers de sensibilisation, et en aidant les entreprises à devenir plus écoefficaces en modifiant leurs processus de production et leurs attitudes dans leurs activités quotidiennes, de même qu'en achetant des équipements plus efficaces.

L'APECA a établi un portail direct pour les clients sur son site Web. Le portail *l'APECA en direct* permet aux clients de faire affaire avec l'APECA par voie électronique sur le réseau protégé du gouvernement du Canada, qui est

classé parmi les réseaux les plus sécuritaires au monde. Il fait partie des plans d'ensemble du gouvernement du Canada et de l'APECA visant à offrir les programmes, les services et l'information par l'entremise d'Internet. Il s'agit d'une composante clé de la vision de l'APECA pour améliorer la prestation de services aux clients et à la population du Canada atlantique en général. Le fait de permettre aux clients de soumettre leurs demandes et de voir en ligne leur profil, le statut de leurs demandes de paiement et leur calendrier des remboursements où et quand ils le veulent, réduit la consommation de papier et les frais d'envoi par la poste.

### **Soutien aux collectivités**

L'APECA appuie financièrement les CDBC, qui travaillent avec tous les paliers d'administration publique et le secteur privé en vue de fournir des conseils et des services financiers aux petites entreprises, et les ODER, qui travaillent auprès des collectivités rurales du Canada atlantique. L'APECA a demandé à un expert-conseil d'élaborer un atelier sur mesure en matière d'efficacité et d'efficacité énergétique, et de le présenter aux CDBC et aux ODER au cours de 13 séances dans la région. Les dernières séances seront terminées d'ici la fin de mars 2007. En outre, l'APECA administre les programmes d'infrastructure au nom du gouvernement fédéral au Canada atlantique. Grâce à ces programmes, l'APECA a réussi à dépasser son objectif qui consistait à appuyer 175 projets d'infrastructures écologiques (p. ex. des projets d'eau propre et de systèmes de gestion des déchets).

L'APECA a été très active dans le secteur de l'énergie et a fourni un appui financier au Centre d'essai des éoliennes de l'Île-du-Prince-Édouard et une aide pour la mise sur pied de l'Institut canadien de l'énergie éolienne (vous trouverez de plus amples détails à ce sujet à l'annexe A). L'Agence collabore aussi avec ses collègues provinciaux dans les domaines du

pétrole et du gaz, ainsi que des énergies de remplacement comme l'énergie marémotrice, qui permettront de réduire la dépendance de la région à l'égard des combustibles fossiles.

### **Sensibilisation et renforcement des capacités**

Des fiches de renseignements sur l'écoefficacité ont été élaborées dans le cadre de la SDD II, et sont envoyées à tous ceux qui demandent des fonds à l'APECA. En outre, en collaboration avec Environnement Canada, elle a appuyé des ateliers sectoriels en vue de promouvoir l'écoefficacité auprès de la National Association of Metal Finishers et des associations de vineries et de brasseries en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Le bureau de l'Agence pour la région du Nouveau-Brunswick a entrepris un projet pilote pour déterminer la faisabilité d'une intégration permanente des pratiques d'écoefficacité et de prévention de la pollution par les PME de la province dans la gestion de leurs opérations. L'objectif est d'améliorer la productivité et la durabilité économique des entreprises participantes. Il s'agit d'une initiative permanente qui devrait s'étendre au reste du Canada atlantique.

En collaboration avec Environnement Canada, Industrie Canada et le Conseil national de recherches du Canada, l'APECA a tenu des rencontres avec les intervenants en vue de discuter des moyens de promouvoir l'innovation en technologies environnementales au Canada atlantique. On a retenu les services d'Aegis Management Consulting Group pour analyser les modèles existants qui favoriseraient un accroissement de la mise au point et de la commercialisation des technologies environnementales dans la région. Son rapport a été présenté en août 2005 et l'APECA continue de travailler à cette initiative avec ses partenaires et les intervenants.

## Donner l'exemple

En encourageant l'impression recto verso de tous les documents, l'APECA déploie des efforts pour réduire de façon continue la consommation de papier. L'Agence continuera de chercher d'autres moyens de réduire la consommation de papier, en particulier par le biais de communications avec le personnel. Le recours aux documents et aux annonces électroniques et l'affichage sur le site intranet de l'APECA ont réduit les coûts d'impression et de distribution. Tous les fournisseurs externes de produits imprimés de l'APECA doivent utiliser du papier avec un contenu recyclé et des encres à base végétale.

Le groupe des technologies de l'information/gestion de l'information (TI/GI)

de l'APECA a réussi à exploiter la technologie (Systems Management Server) intégrée à l'infrastructure des TI/GI existante, qui permet aux membres du personnel de fermer leurs ordinateurs le soir sans vraiment nuire au calendrier de maintenance. Le site intranet du développement durable de l'APECA a été mis à jour et il devient de plus en plus une source de conseils, de renseignements et une façon pour le personnel d'accéder à de nombreux sites Web « verts ».

L'Agence a acheté trois véhicules propres supplémentaires, ce qui fait un total de 11 véhicules hybrides dans son parc de 25 véhicules. Ils sont très populaires et sont utilisés de façon optimale.

## Évaluation de la SDD III

La direction de la vérification interne de l'APECA a examiné les stratégies de développement durable de l'Agence et a préparé un rapport d'orientation à son attention en vue d'assurer l'efficacité de la SDD IV en tant que document de planification stratégique qui coïncide avec les recommandations et les commentaires formulés par le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEED) et l'Initiative d'écologisation des opérations gouvernementales. L'examen a mis l'accent sur la responsabilisation et les activités. On y trouve aussi des recommandations sur les moyens d'intégrer davantage le développement durable à la stratégie, à la planification et aux activités de l'Agence.

L'examen s'est penché sur quatre secteurs précis qui ont été approuvés au préalable par le comité de la SDD de l'Agence :

1. Le rôle et la place de la SDD de l'APECA sont bien définis.
2. Les buts et les objectifs sont clairs, visent le long terme et sont axés sur les résultats.
3. Les cibles et les mesures prises sont mesurables et clairement liées aux buts et aux objectifs.
4. Le rapport est équilibré et complet.

Un des points d'intérêt communs dans chaque secteur a été le maintien et l'utilisation du Système de gestion de l'environnement (SGE). Bien que le SGE ait été élaboré comme cadre de gestion du programme environnemental de l'Agence (p. ex., le suivi, l'évaluation et la communication de la performance environnementale), il est devenu évident qu'il devrait être maintenu et utilisé pour diriger l'intégration du développement durable aux principales activités de l'Agence.

Par suite de l'examen, il a été établi que la SDD de l'Agence devait être mieux liée aux cycles de planification et de rapports pour assurer un impact plus important sur les résultats stratégiques de l'Agence.

L'établissement de ce lien tient en partie du fait que la SDD suit un cycle de trois ans, alors que l'Agence utilise un cycle de planification de un an. En outre, il semblerait qu'un exercice d'élaboration d'une vision de la SDD soit vraiment nécessaire pour regrouper les différentes priorités de développement durable en un modèle logique qui permettrait de voir les résultats stratégiques de l'Agence.

Parmi les résultats inspirés des quatre secteurs, mentionnons les suivants :

1. Les ministères et organismes fédéraux doivent mettre en œuvre le développement durable dans leurs organisations, et le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) est responsable de la surveillance des activités de développement durable. D'après l'examen de vérification, des lignes directrices plus fortes et une vision plus claire faciliteraient l'établissement d'un lien entre le développement durable et l'Architecture des activités de programmes (AAP) de l'Agence. Comme il influe directement sur le développement économique, le DD devrait être intégré plus clairement dans la vision de l'Agence. Il faut également accroître la participation de la haute direction à la mise en œuvre du DD dans le cadre des activités principales de l'Agence. L'intégration officielle du DD dans le cycle de planification annuel et dans les plans de travail organisationnels contribuerait à faire en sorte que l'exécution des activités liées à la SDD de l'Agence réponde aux attentes du CEDD.
2. Les stratégies précédentes de l'APECA ne répondaient pas entièrement aux attentes du CEDD. Plus précisément, les stratégies ne prévoyaient pas de plans bien définis et à long terme, axés sur les résultats, les buts et les objectifs; par conséquent, il faut un modèle logique structuré pour établir un lien entre la vision du développement durable et les résultats stratégiques de l'APECA. Il serait également avantageux que les cycles de planification et de rapports du développement durable soient coordonnés avec ceux de l'Agence.
3. La direction pourrait être impliquée davantage dans la planification des objectifs de DD de l'Agence et la définition des attentes en matière de rendement.
4. Selon le manuel du SGE, la responsabilité des rapports sur les projets de développement durable est définie dans le contexte de l'exécution des programmes. Les agents d'affaires devraient rendre compte aux membres du comité qui, à leur tour, rendraient compte à la haute direction. L'amélioration du système de gestion de l'information de l'APECA lui permettrait de saisir avec précision les données requises aux fins du suivi et des rapports sur le rendement.

En visant ces quatre secteurs précis, l'APECA se rapprocherait des buts et objectifs établis dans la SDD, comme le recommande le CEDD.

### **Leçons tirées et orientation future**

Si l'on tient compte des progrès et des engagements pris depuis le dépôt de la première stratégie en 1997, certaines initiatives très valables ont été réalisées. Dans chaque stratégie cependant, le défi a été d'établir des cibles quantifiables, c'est-à-dire le nombre de projets et d'initiatives. L'APECA est un organisme de développement économique régional et elle doit mettre l'accent sur les secteurs qui seront le plus

avantageux pour les entreprises et les collectivités du Canada atlantique. Sur le plan du développement durable, l'accent est mis sur la promotion, surtout par un soutien pour des ateliers, des conférences et des séances d'information destinés aux organismes à but non lucratif, peut-être en collaboration avec de plus gros ministères fédéraux. On répond ainsi aux commentaires découlant des consultations internes et externes, selon lesquels il faut sensibiliser les gens au développement durable et leur faire connaître les programmes de financement du développement durable qui sont à leur disposition. On vise aussi l'écoefficacité en incitant les clients à procéder à des examens d'écoefficacité et en incluant une fiche de renseignements sur l'écoefficacité dans les accusés de réception des demandes de financement.

L'accroissement des activités de développement durable dans la région est attribuable à de nombreux facteurs, certains étant liés aux activités de DD de l'APECA. L'Agence ne contrôle pas le nombre ni le genre de demandes de financement qu'elle reçoit; par conséquent, les mesures de rendement des projets financés ne constituent pas un indicateur de succès précis. La SDD IV est axée sur les éléments contrôlables, comme la diffusion du message, la promotion de l'écoefficacité et la surveillance des progrès réalisés par l'augmentation des activités de programme liées au développement durable.

L'APECA a déployé un effort concerté pour travailler en partenariat à la réalisation de

nombreux projets dans la région, surtout à l'égard de la promotion et de la sensibilisation au développement durable et aux fonds disponibles dans le cadre des programmes nationaux. Ces efforts se sont avérés très fructueux et l'Agence cherchera d'autres moyens de tirer profit de la présence fédérale au Canada atlantique, afin de promouvoir les ressources naturelles et d'innovation de la région qui contribuent à réaliser les objectifs en matière de durabilité du gouvernement fédéral. Le cycle de planification de la SDD IV et des stratégies futures correspondra aux exercices en vue de correspondre au cycle régulier des activités de planification et de programmes de l'APECA.

En résumé, la SDD IV de l'APECA répond aux rétroactions provenant des consultations internes et externes en préconisant le recours aux pratiques, aux technologies et aux outils écoefficaces et novateurs, ainsi qu'en faisant connaître les bienfaits du développement durable au secteur privé et aux collectivités. Elle répond en outre aux attentes du CEDD, telles que décrites dans le rapport de mars 2003 intitulé *Les stratégies de développement durable : Des résultats positifs à obtenir*, qui met presque exclusivement l'accent sur l'amélioration des stratégies pour en faire des documents de planification plus efficaces, dotées de solides cadres de mesures du rendement axé sur les résultats. L'APECA a reconnu qu'elle devait préciser sa vision en matière de développement durable pour le Canada atlantique et s'en servir comme guide pour orienter les mesures de développement durable à l'avenir.

# Partie IV. Consultations

Comme il est précisé dans le *Guide de l'écogouvernement*, le développement durable est une responsabilité partagée qui nécessite la participation du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des peuples autochtones et des intervenants ministériels. Un élément critique de l'établissement d'une SDD est la collecte d'information auprès des intervenants désireux de voir le gouvernement fédéral atteindre ses objectifs de développement durable.

## Principaux résultats des consultations externes

Reconnaissant la valeur de la consultation et de la coopération, l'APECA a invité quatre autres ministères fédéraux à participer à des consultations mixtes en mai 2006 en prévision de leurs prochaines stratégies de développement durable respectives. Ces consultations ont fourni une excellente occasion de recueillir de précieux renseignements et des idées sur les enjeux et les défis auxquels le Canada atlantique doit faire face, ainsi que de mieux comprendre les points de vues différents dans de la région. Six enjeux clés sont ressortis des consultations.

Les résultats de ces consultations laissent croire que les participants comprennent maintenant davantage ce qui constitue une collectivité durable que lors des consultations visant la SDD III en 2003, et qu'ils perçoivent la région de façon plus positive qu'à cette époque. Les domaines de préoccupation sont semblables à ceux exprimés en 2003 : éducation, perfectionnement des compétences, recrutement et maintien en poste

- 1. Éducation, compétences, formation**
- 2. Infrastructure**
- 3. Énergie**
- 4. Leadership en matière de développement durable**
- 5. Innovation, compétitivité et productivité**
- 6. Protection des écosystèmes**

d'une main-d'œuvre qualifiée, infrastructure, recherche-développement, interaction avec les gouvernements et partenariats. Cela dit, les participants croient que le Canada atlantique a fait des progrès relativement à de nombreux enjeux importants depuis les dernières consultations. Ils estimaient que les attributs positifs de la région (p. ex., sa beauté naturelle sauvage, le coût de la vie raisonnable comparativement aux grands centres, son littoral et sa population accueillante) devraient être mis en valeur.

Dans toutes les séances, les participants ont fait part de leur préoccupation à l'égard de l'exode de la main-d'œuvre qualifiée vers d'autres régions du Canada. Le déplacement des centres ruraux vers les centres urbains est aussi très inquiétant; ce problème n'est pas unique au Canada atlantique – les statistiques montrent qu'un déplacement des centres ruraux aux centres urbains se produit à l'échelle globale. En fait, un grand nombre de régions ont du mal à retenir la main-d'œuvre qualifiée, surtout les jeunes travailleurs qui cherchent de meilleures possibilités d'avancement et l'accès à un plus grand nombre de commodités locales.

Les participants de toutes les séances étaient d'avis qu'il y avait un manque général de sensibilisation et d'éducation relativement au développement durable et à son incidence sur l'économie, la société et l'environnement. Ils étaient également d'avis qu'il faut donner plus d'importance à la promotion des options comme les programmes industriels, techniques et de métiers spécialisés plus tôt dans le système des écoles publiques, peut-être lors des journées-carrières. Cela permettrait aux jeunes de se rendre davantage compte des autres possibilités de carrière qui leur sont offertes et d'identifier ainsi les diverses compétences nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs en main-d'œuvre. Tous les participants étaient d'avis que les collectivités et les entreprises ont besoin de promouvoir des mesures et des attitudes pour un environnement plus durable, et d'intégrer véritablement les pratiques de développement durable dans les activités professionnelles et personnelles des gens.

L'infrastructure a été vue comme un autre problème majeur par la majorité des participants, qui ont indiqué qu'une infrastructure améliorée est essentielle au renforcement d'entreprises et de collectivités durables et à la promotion d'une économie innovatrice. Le lancement des programmes d'infrastructure communautaire a été cité

comme ayant aidé de nombreuses collectivités à améliorer leur infrastructure, mais il reste encore beaucoup à faire.

L'énergie a fait l'objet de discussions à toutes les séances. Les participants ont fait remarquer qu'il faudrait enseigner à la population comment la conservation de l'énergie contribue à réduire la demande énergétique. À leur avis, la région devrait investir dans d'autres sources d'énergie en vue de réduire sa dépendance à l'égard de l'importation de combustibles fossiles.

**Tous les participants ont soulevé la dépendance à l'égard des combustibles fossiles pour les besoins énergétiques comme préoccupation importante, avec les enjeux importants suivants :**

- **l'approvisionnement, la sécurité et le coût de l'énergie (niveau actuel d'importations-exportations);**
- **le soutien insuffisant du gouvernement dans la recherche-développement dans le domaine de l'énergie renouvelable;**
- **l'absence d'incitatifs pour l'énergie de remplacement (énergie éolienne, marémotrice, verte, géothermique, associée à l'hydrogène).**

**Consultations externes sur la SDD, mai 2006**

Tous les participants étaient d'avis que la région fait face à des défis dans ce marché mondial concurrentiel, mais qu'il y a moyen de saisir certains créneaux de marchés particuliers qui s'ouvrent dans le secteur de l'environnement.

Les entreprises et les collectivités durables ne peuvent pas survivre sans une économie

novatrice et un moyen d'attirer et de retenir les travailleurs qualifiés. Lorsqu'est venu le temps de désigner qui devrait prendre en charge des domaines identifiés, les participants ont vu les gouvernements comme étant les leaders évidents pour créer un climat propice aux affaires, établir des politiques qui font avancer le développement durable et fournir le financement approprié aux entreprises et aux collectivités. Les collectivités doivent diriger leur économie et attirer des possibilités d'affaires tandis que les organismes non gouvernementaux – les agents de changement – ont besoin de plus de soutien. Le secteur privé doit mener la barque lorsqu'il s'agit d'offrir des perspectives de carrière aux jeunes travailleurs et il doit travailler en collaboration avec les universités afin de faire en sorte que les recherches aboutissent à la commercialisation dans la région.

Les participants de toutes les consultations étaient d'avis que l'interaction et les partenariats avec le gouvernement sont des

priorités applicables à la fois aux collectivités durables et aux économies novatrices. Les participants étaient d'avis que le leadership est essentiel et que tous les paliers d'administration publique devraient travailler ensemble pour assurer un « vrai » développement durable au Canada atlantique. Nous devons travailler ensemble en tant que région, et non pas comme entités disparates, réparties entre plusieurs niveaux administratifs et juridictions géographiques.

Il y avait un accord généralisé que la coordination des efforts et le leadership sont essentiels au développement durable au Canada atlantique et que tous les paliers d'administration publique doivent travailler ensemble pour renforcer les entreprises et les collectivités durables dans la région. Vous pouvez consulter le rapport des consultations externe sur la SDD IV, de même qu'une liste des participants, sur le site Web de l'APECA à l'adresse : [www.acoa-apeca.gc.ca](http://www.acoa-apeca.gc.ca)

## Principaux résultats des consultations internes

L'étape suivante de préparation de la SDD IV consistait à consulter le personnel de l'APECA afin de déterminer comment l'Agence doit aborder les questions liées au développement durable qui s'inscrivent dans son mandat, tout en tenant compte des priorités proposées et des préoccupations mentionnées par les intervenants de la région de l'Atlantique lors des consultations externes. Tous les employés ont été conviés à une séance en deux volets, soit une séance d'information sur le développement durable, suivie de consultations en groupe. On a demandé à chacun des groupes de répondre à une série de questions concernant le développement durable et les responsabilités connexes de l'APECA.

Il y avait un consensus chez les employés de l'APECA selon lequel l'APECA doit jouer un

rôle de premier plan dans la promotion du développement durable dans la région, en faisant connaître les programmes nationaux de financement du développement durable au personnel et aux clients. Le portail Web *l'APECA en direct* est perçu comme un excellent outil, réduisant la paperasse pour les clients et la quantité de copies papier requises.

Le personnel était impatient de mettre en œuvre d'autres initiatives à l'interne afin de poursuivre la lancée du processus de consultation. Parmi les idées proposées, mentionnons les suivantes : organiser des concours entre les sections et les régions, à savoir qui économise davantage le papier, et trouver des moyens de transport de rechange pour faire la navette entre la maison et le bureau. Tous recommandent de rétablir des

comités de développement durable internes pour maintenir l'attention des employés sur le développement durable.

Le personnel convient que la clé du progrès au chapitre du développement durable est de diffuser le message aux clients et aux intervenants du Canada atlantique. Les participants ont aussi souligné les progrès déjà réalisés en matière d'énergie, et plus particulièrement le Plan énergétique global de Terre-Neuve-et-Labrador, l'engagement de l'Île-du-Prince-Édouard à utiliser une combinaison d'énergie éolienne et d'hydrogène pour alimenter la province, et le projet conjoint du

Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sur la production d'énergie marémotrice.

Le processus de consultation s'est terminé par des entrevues avec des représentants de la haute direction de l'APECA. De nombreuses questions portaient sur la vision et le rôle de l'APECA dans la promotion du développement durable et sur les moyens de sensibiliser son personnel et de lui offrir une formation efficace. Les recommandations formulées par ces cadres ont contribué à préciser la vision de l'Agence et à indiquer des domaines importants de formation du personnel.

# Partie V. Analyse des enjeux

Souvent, le développement durable est influencé et caractérisé par de complexes pressions sociales, économiques et environnementales. Les interactions et les interdépendances souvent très marquées qui existent entre ces pressions devront être considérées au moment de la prise de décisions qui auront une incidence sur le mieux-être des Canadiens et des Canadiennes de la région de l'Atlantique et sur leur environnement. L'APECA a donc un rôle à jouer dans la planification et l'exécution de mesures qui appuient ces décisions.

## Évaluation de l'impact des activités de l'APECA sur le développement durable

L'un des objectifs de l'analyse des enjeux du développement durable est de préciser les possibilités et les difficultés liées au progrès du développement durable. L'APECA favorise le développement durable au moyen de politiques et de programmes qui informent et financent des entreprises du secteur privé, d'un soutien à la R-D qui mène à la commercialisation de nouvelles technologies, d'un soutien aux collectivités grâce aux fonds d'infrastructure ainsi que de l'efficacité de ses activités internes.

L'économie du Canada atlantique évolue. Les secteurs traditionnels des ressources, comme le tourisme et l'exploitation forestière, se modernisent, de nouveaux secteurs prennent

rapidement de l'expansion et le lancement de la production pétrolière et gazière extracôtière a déjà commencé à influencer favorablement l'économie de l'Atlantique. C'est là une bonne nouvelle, mais il reste encore des lacunes à combler en ce qui concerne les compétences, l'innovation et la productivité. Les dépenses totales des entreprises de la région en R-D sont relativement faibles par rapport aux autres régions du Canada, et les niveaux généraux de productivité restent en deçà des moyennes nationales. L'APECA s'emploie à combler ces lacunes par l'entremise du Fonds d'innovation de l'Atlantique, et de son réseau considérable et de ses partenariats. L'APECA et ses partenaires du développement économique appuient un grand

nombre d'initiatives qui transforment rapidement les difficultés en possibilités. Les richesses naturelles de la région (p. ex., les sources d'énergie renouvelables comme l'énergie éolienne et marémotrice), de même que les innovations de technologie environnementale dans les universités et les entreprises, peuvent contribuer à réaliser les objectifs environnementaux du gouvernement fédéral.

Les activités internes de l'APECA ont très peu d'effet sur l'environnement; néanmoins, l'Agence s'est engagée à faire de son mieux pour réduire son impact sur l'environnement. Par exemple, avec un parc réduit de 25 véhicules, elle contribue peu aux émissions de gaz à effet de serre, mais son plan est d'augmenter son parc de véhicules à carburant de remplacement de 44 % (11 véhicules) à 100 % à mesure que les véhicules à essence doivent être remplacés.

L'impact principal des activités de l'APECA sur l'environnement se résume à la quantité de papier qu'elle utilise. L'Agence s'est engagée à utiliser des documents recto verso et à réduire le nombre d'exemplaires imprimés. Elle a également obtenu de bons résultats de ses efforts visant à inciter les clients à soumettre leurs demandes d'aide et de remboursement en direct, ce qui réduit la quantité de documents papier. Elle peut donner l'exemple aux requérants, aux bénéficiaires et aux gens d'affaires de la région en adoptant des pratiques environnementales saines dans la conduite de ses activités. À cette fin, l'APECA veillera à rendre ses bureaux encore plus écoefficaces, notamment en réduisant sa quantité de déchets et en favorisant le recyclage et les initiatives visant à économiser l'énergie. L'Agence s'est également engagée à respecter la politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral et elle continuera à encourager ses employés à contribuer à la réalisation des engagements de cette SDD et à soutenir le développement durable en général.

## Problèmes de développement durable au Canada atlantique

Les activités de l'APECA se déroulent dans le contexte des problèmes et des préoccupations plus vastes du Canada atlantique. Dans certains domaines, l'APECA peut jouer un rôle actif; alors que d'autres domaines relèvent d'autres administrations publiques ou ministères fédéraux et forment le cadre à l'intérieur duquel l'APECA mène ses activités.

### Pressions économiques

L'économie du Canada atlantique génère une croissance économique soutenue; toutefois, le rendement économique a été irrégulier dans la région. Les régions urbaines ont enregistré une activité économique forte, tandis que les régions rurales et leurs secteurs dominants ont connu des conjonctures économiques plus faibles. Les collectivités rurales sont très préoccupées par la perturbation économique attribuable à la fermeture d'usines dans les industries des

ressources. Une partie seulement des régions rurales ont pu tirer parti de nouvelles possibilités d'affaires. En de nombreux cas, l'exode, surtout des jeunes, a compromis leur capacité à offrir la gamme de services nécessaire aux collectivités viables.

Malgré le progrès économique global, l'économie de la région continue à faire face à des redressements difficiles dans les principaux secteurs de ressources, notamment l'agriculture, les pâtes et papier, l'aquaculture et la pêche. Les entreprises du Canada atlantique doivent également continuer de s'adapter à la valeur plus forte du dollar canadien. L'économie de la région de l'Atlantique est aux prises avec un renforcement de la concurrence mondiale et le vieillissement de la population, ainsi qu'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et une augmentation des coûts des ressources et de l'énergie.

Sur le plan de l'innovation, la région continue d'accuser un retard au chapitre de l'adoption de technologies de pointe, de la R-D dans le secteur privé, de la commercialisation, et de la collaboration entre les établissements et les entreprises en matière de R-D. En ce qui a trait au capital humain, la région n'obtient pas de bons résultats en matière de formation en cours d'emploi ainsi que de compétences technologiques de pointe et de compétences en gestion des affaires.

### **Pressions environnementales**

En ce qui a trait à l'environnement, par le passé les produits chimiques et les déchets de l'industrie et des collectivités ont été rejetés dans l'eau, l'air et le sol en raison d'infrastructures ou de règlements inadéquats. Malgré tout, l'environnement du Canada atlantique est relativement propre. De nombreuses régions rurales et urbaines ont investi dans une infrastructure plus écologique qui a profité aux citoyens et à l'environnement, tout en attirant des activités commerciales dans la région. L'érosion du sol causée par la culture intensive, par l'utilisation des terres et par les forces de la nature demeure une préoccupation dans certaines parties de la région de l'Atlantique. Les sédiments que l'eau ou le vent enlèvent des terres agricoles peuvent ensabler les fossés de drainage et dégrader gravement les habitats aquatiques. Sous l'effet de l'érosion, des particules de terre contenant des éléments nutritifs et des pesticides pénètrent dans des étangs, des cours d'eau et des lacs où elles altèrent la qualité de l'eau et modifient l'écologie du milieu; ces derniers deviennent souvent impropres aux activités récréatives et au prélèvement d'eau d'irrigation. Dans les régions côtières, ces contaminants peuvent également nuire à la cueillette de coquillages. Le réchauffement de la planète a eu pour effet un nombre croissant de tempêtes de plus grande intensité qui ont entraîné des dommages le long de la côte.

Le traitement de la pollution de l'eau et l'atténuation de ses effets (p. ex., les eaux usées non traitées et la contamination des eaux souterraines), l'épuisement des ressources et la dégradation des sols (p. ex., l'érosion des sols et les déversements toxiques) sont directement liés au bien-être économique et social actuel et à long terme de la région.

### **Pressions sociales**

De nombreuses régions du Canada atlantique sont confrontées à des défis sociaux relativement à la viabilité des collectivités et au maintien du bien-être des habitants. En raison de l'exode de la main-d'œuvre qualifiée, du vieillissement de l'infrastructure et de la rareté des emplois, les collectivités ont de la difficulté à survivre. Les régions rurales sont particulièrement touchées. Non seulement la main-d'œuvre qualifiée a quitté le Canada atlantique, mais on assiste à un exode des régions rurales vers les centres urbains à l'intérieur des provinces. Cet exode a un autre impact négatif sur les collectivités rurales : la réduction de l'assiette fiscale pour moderniser l'infrastructure locale.

L'accès au service Internet haute vitesse a aidé certaines collectivités et entreprises à créer des possibilités d'emploi, mais pas encore dans toute la région.

La disparition des lignes de chemin de fer reliant les plus petits centres aux centres urbains a causé des problèmes de transport à quelques collectivités rurales, tant pour le transport de marchandises que de passagers. Le trajet quotidien vers les centres urbains est entravé par l'état des routes secondaires. Des corridors de transport mis à niveau relient les régions urbaines dans l'ensemble de la région, mais de nombreuses routes secondaires ont besoin de réparations.

# Partie VI. Modèle logique – Intrants, extrants et résultats

---

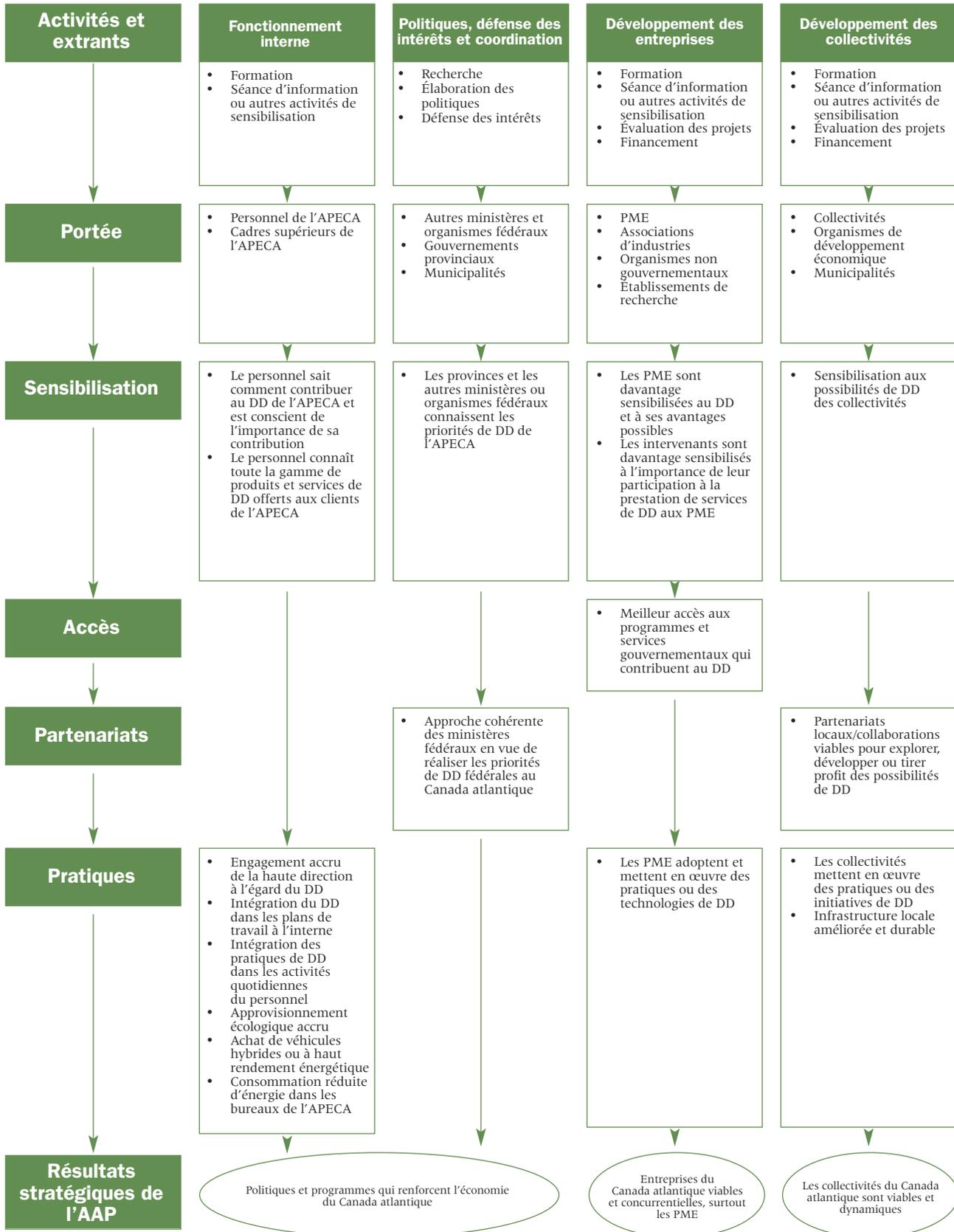
## Modèle logique

Les objectifs, les actions et les mesures de rendement inscrits dans la SDD IV définissent l'orientation générale de ce que l'APECA souhaite réaliser grâce à sa stratégie triennale. Un recours beaucoup plus efficace aux ressources matérielles contribuera à préserver les précieuses ressources naturelles, tout en réduisant les déchets et la pollution. L'efficacité énergétique demeure un élément important dans la conservation des ressources naturelles. L'APECA veillera à diffuser ce message aux PME et aux collectivités dans l'ensemble de la région. L'APECA fera la promotion du développement durable dans la région en appuyant des ateliers, des conférences et des séances d'information ou de formation, en collaboration avec son réseau de partenaires et d'intervenants.

En diffusant le message, l'APECA apportera une contribution importante au développement durable dans la région de l'Atlantique. Les commentaires recueillis lors des consultations internes et externes font ressortir le besoin de sensibiliser les gens du Canada atlantique aux bienfaits du développement durable et à la façon de transformer notre région en un modèle de viabilité.

Le modèle logique suivant présente les objectifs et les résultats qui permettront à l'APECA d'apporter sa contribution au cours des prochaines années.

## Modèle logique de la stratégie de développement durable de l'APECA



## SDD IV DE L'APECA

### Résumé des résultats, extraits, objectifs et indicateurs

#### Priorité 1. Soutien aux entreprises

Résultats	Objectifs	Extraits	Indicateurs
1.1 Les PME sont plus conscientes du DD et de ses bienfaits possibles pour elles	<ul style="list-style-type: none"> <li>12 séances d'information/sensibilisation</li> <li>120 PME assistent aux séances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir des séances en partenariat avec d'autres ministères et des ONG</li> <li>Partager les pratiques exemplaires/les conclusions du DD lors des séances</li> <li>Financer des examens/vérifications du DD dans les PME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séances présentées</li> <li>Nombre de PME participant aux séances</li> <li>Nombre de PME bénéficiant des examens/vérifications de DD</li> </ul>
1.2 Les intervenants sont plus conscients de l'importance de leur participation à la prestation des services de DD aux PME	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quatre séances d'information aux intervenants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter des séances d'information/de sensibilisation</li> <li>Les intervenants font valoir les pratiques de DD auprès de leurs clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séances d'information avec les intervenants</li> </ul>
1.3 Meilleur accès aux programmes et services de DD du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trois séances d'information aux PME et aux fournisseurs de services aux PME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir des séances d'information sur les programmes nationaux liés au DD qui sont offerts, en partenariat avec d'autres ministères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séances d'information</li> <li>Nombre de partenaires fédéraux participant aux séances</li> </ul>
1.4 Les PME mettent en œuvre/adoptent des pratiques ou des technologies de DD	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 % des PME participant à l'une des douze séances d'information/sensibilisation entreprennent des initiatives de DD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le personnel de l'APECA collabore avec ces PME pour mettre en œuvre les pratiques/initiatives de DD</li> <li>Financer des projets de DD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de PME (clientes de l'APECA) qui adoptent des pratiques de DD dans leurs activités</li> <li>Nombre de PME adoptant/développant de nouvelles technologies</li> </ul>

#### Priorité 2. Soutien aux collectivités

Résultats	Objectifs	Extraits	Indicateurs
2.1 Sensibilisation aux possibilités de développement durable dans les collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Séances d'information pour les partenaires du développement des collectivités au Canada atlantique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter une série de séances d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séances d'information</li> </ul>
2.2 Infrastructure locale viable et améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à 175 projets d'infrastructure verts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonner l'exécution des programmes d'infrastructures au Canada atlantique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets d'infrastructure verts</li> </ul>
2.3 Partenariats locaux/collaborations viables en vue d'explorer/d'élaborer/d'exploiter les possibilités de DD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborations dans la planification et la mise en œuvre du développement des collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le personnel de l'APECA collabore avec les intervenants locaux à la planification et à la mise en œuvre du développement des collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de collaborations dans la planification et la mise en œuvre du développement des collectivités</li> <li>Injection de fonds suscitée dans des investissements/projets de développement des collectivités</li> </ul>

### Priorité 3. Sensibilisation et renforcement des capacités

Résultats	Objectifs	Extrants	Indicateurs
3.1 Les provinces et les autres ministères/organismes fédéraux connaissent la vision de l'APECA à l'égard du DD au Canada atlantique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quatre présentations aux conseils fédéraux régionaux</li> <li>Trois présentations sur la stratégie de développement durable de l'APECA au cours des séances d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et donner des présentations aux Conseils fédéraux régionaux</li> <li>Fournir des renseignements sur la stratégie de développement durable de l'APECA aux partenaires provinciaux et aux parties prenantes du Canada atlantique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de présentations données/documents fournis ou présentés</li> </ul>
3.2 Les ministères fédéraux au Canada atlantique ont adopté une approche cohérente à l'égard des priorités de DD au Canada atlantique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise sur pied de sous-comités des conseils fédéraux régionaux sur le DD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter la mise sur pied de sous-comités des conseils fédéraux régionaux sur le DD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de partenariats établis par l'entremise des sous-comités</li> </ul>

### Priorité 4. Donner l'exemple

Résultats	Objectifs	Extrants	Indicateurs
4.1 Le personnel sait comment contribuer au DD de l'APECA et est conscient de l'importance de sa contribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout le personnel participe à au moins un atelier/une séance de formation sur le DD</li> <li>Plan de communications en vue de sensibiliser le personnel au DD</li> <li>Consultation accrue du site intranet du DD de l'APECA</li> <li>50 nouvelles pratiques de DD intégrées aux activités quotidiennes du personnel (p. ex., recyclage, compostage, se rendre au travail à pied)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et donner des ateliers et des séances de formation pour tout le personnel</li> <li>Élaborer un plan de communication pour la sensibilisation au DD</li> <li>Fournir des renseignements et des conseils sur le DD dans le site intranet de l'APECA</li> <li>Mettre sur pied des comités de DD dans les bureaux régionaux et au siège social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ateliers/séances de formation offerts</li> <li>Plan de communication établi</li> <li>Nombre de produits de communication de DD développés et distribués</li> <li>Nombre de visites sur le site intranet du DD de l'APECA</li> <li>Nombre de nouvelles pratiques de DD</li> <li>Nombre de comités de DD mis sur pied</li> </ul>
4.2 Le personnel connaît les programmes et services de DD offerts aux clients de l'APECA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cinq séances d'information avec des conférenciers d'autres ministères en vue de discuter de leurs programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animer des séances d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séances d'information tenues</li> <li>Nombre de membres du personnel assistant aux séances</li> </ul>
4.3 Engagement accru de la haute direction à l'égard du DD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le DD dans le cycle de planification annuel</li> <li>Inclure des considérations de DD dans les plans d'activités de programme de l'Agence</li> <li>Tous les plans de travail liés aux activités de programmes prévoient des activités de DD (Services corporatifs, PDIC, DE et DEC)</li> <li>Budget de l'Agence établi pour le DD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure le DD dans la lettre d'appel de la présidente en vue d'amorcer le cycle de planification annuel</li> <li>Inclure des activités de DD dans les plans de travail des activités de programmes</li> <li>Établir un budget de DD pour l'Agence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan de travail de l'Agence et tous les plans de travail régionaux comportent des activités de DD</li> <li>Ressources humaines et financières affectées au DD</li> </ul>
4.4 Accent mis sur l'approvisionnement vert	<ul style="list-style-type: none"> <li>50 % des cartouches de toner d'imprimante achetées soient remises à neuf/recyclées</li> <li>Tout le personnel de l'approvisionnement doit avoir accès à une liste de produits verts disponibles</li> <li>Tout le nouvel équipement acheté soit écoénergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer des produits pour déterminer s'ils sont satisfaisants</li> <li>Mener une période d'essai pour l'utilisation au siège social</li> <li>Veiller au respect de l'utilisation obligatoire des cartouches de toner remises à neuf</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de cartouches remises à neuf achetées</li> <li>Nombre de fournitures remplacées par des produits verts</li> <li>Nombre de pièces d'équipement écoénergétique achetées</li> </ul>

#### Priorité 4. Donner l'exemple (suite...)

Résultats	Objectifs	Extrants	Indicateurs
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un inventaire des articles achetés actuellement</li> <li>Chercher des produits de remplacement plus écologiques</li> <li>Fournir une liste d'inventaire, y compris des solutions de rechange écologiques, à tout le personnel d'approvisionnement</li> <li>Créer une méthode d'identification au moyen d'un système financier pour noter l'achat de produits verts</li> </ul>	
4.5 Achat de véhicules hybrides ou à haut rendement énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>75 % du parc automobile de l'Agence seront des véhicules à carburant de remplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les véhicules de remplacement ou nouveaux doivent être des véhicules à carburant de remplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de véhicules hybrides et à carburant de remplacement dans le parc</li> </ul>
4.6 Consommation réduite d'énergie dans les bureaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de 5 % de la consommation d'énergie</li> <li>Tous les nouveaux équipements de l'APECA soient écoénergétiques</li> <li>Exécution de cinq vérifications en matière d'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer la consommation d'énergie de tout l'équipement de l'APECA</li> <li>Mener une vérification du siège social et des bureaux régionaux de l'APECA en matière d'énergie</li> <li>Acheter des équipements écoénergétiques lors de leur remplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de propriétaires avec qui on a amorcé des négociations</li> <li>Nombre et types de mesures d'économie d'énergie mises en œuvre</li> </ul>

# Lien entre les buts fédéraux et la SDD IV de l'APECA

Pour la quatrième ronde des stratégies de développement durable, le gouvernement fédéral a travaillé à l'élaboration d'une série de six objectifs de développement durable liés à l'air pur, à l'eau saine, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au développement et à l'utilisation durables des ressources naturelles, aux communautés durables, et à la gerance du développement durable. Ces objectifs intègrent et complètent les objectifs établis plus tôt cette année à l'égard de l'écologisation des opérations gouvernementales. En montrant comment les activités ministérielles appuient les buts et objectifs fédéraux plus larges au chapitre du développement durable, la population canadienne aura une meilleure idée du travail que fait le gouvernement fédéral, de façon continue, pour améliorer notre qualité de vie. Par ailleurs, une meilleure coordination augmentera la responsabilisation, favorisera un meilleur rendement à l'échelle du gouvernement et stimulera l'activité dans certains secteurs clés.

L'APECA a identifié un certain nombre d'activités et d'engagements liés à l'exécution de son mandat à l'appui des progrès dans l'atteinte des objectifs fédéraux en matière de développement durable. Ceux-ci sont identifiés par un élément commun dans la stratégie de développement durable de l'APECA. On trouvera plus d'information sur les objectifs du gouvernement fédéral en matière de développement durable et sur le travail dans le domaine de l'écologisation des opérations gouvernementales à [www.sdinfo.gc.ca](http://www.sdinfo.gc.ca)

Lien entre les buts fédéraux et la SDD de l'APECA	
Buts fédéraux/objectifs/résultats	SDD de l'APECA
<b>But 1 : Eau – De l'eau saine et salubre pour les gens et les écosystèmes marins et d'eau douce</b>	
<i>Objectif 1.1 : Accès à de l'eau saine</i>	
1.1.1 La pollution de l'eau est réduite	2.3 – Financement de l'infrastructure (stations de traitement d'eau)
1.1.2 La gestion de la qualité de l'eau potable et des eaux usées est améliorée	2.3 – Financement de l'infrastructure (infrastructure des égouts)
<i>Objectif 1.2 : Utilisation efficace de l'eau</i>	
1.2.1 L'économie d'eau et l'utilisation durable de l'eau sont améliorées	1.1-4 – Réagit en finançant des projets précis – améliorations de la productivité
<i>Objectif 1.3 : Conservation et protection des écosystèmes aquatiques (marins et d'eau douce) et de la biodiversité</i>	
1.3.1 Les ressources des écosystèmes marins et d'eau douce sont protégées et continuent de soutenir les écosystèmes et la biodiversité	1.1-4 – Réagit en finançant des projets précis
1.3.2 La connaissance des ressources en eau est accrue	1.1-4 – Réagit en finançant des projets précis 1.1-4 – Activités de sensibilisation (voir les résultats de la sensibilisation dans le modèle logique)

Buts fédéraux/objectifs/résultats	SDD de l'APECA
<b>But 2 : Air pur – De l'air pur pour les gens et les écosystèmes</b>	
<i>Objectif 2.1 : Réduire les risques pour le bien-être et la santé des humains associés à la qualité de l'air</i>	
2.1.1 Les émissions de contaminants nocifs intérieurs et extérieurs et l'exposition à ceux-ci sont réduits	4.5 – Achats de véhicules hybrides et à haut rendement énergétique (interne)  1.1-4 – Réagit en finançant des projets précis – améliorations de la productivité
<i>Objectif 2.2 : Faire en sorte que les solutions du Canada en matière d'assainissement de l'air favorisent la compétitivité à long terme</i>	
2.2.1 Les solutions en matière d'assainissement de l'air sont soutenues et favorisées (dont les mécanismes de marché et le développement des technologies environnementales)	1.1-4 – Réagit en finançant des projets précis
<i>Objectif 2.3 : Réduire les impacts environnementaux de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes et le patrimoine naturel et bâti</i>	
2.3.1 Les menaces que représente la pollution atmosphérique pour les écosystèmes et le patrimoine naturel et bâti du Canada sont réduites et atténuées	1.1-4 – Réagit en finançant des projets précis (ACEE)
<b>But 3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre</b>	
<i>Objectif 3.1 : Accroître la résistance à un climat changeant</i>	
3.1.1 Les répercussions du changement climatique sont comprises et la vulnérabilité est réduite	N'est pas directement pertinent à l'APECA
3.1.2 Les Canadiens et Canadiennes s'adaptent aux changements climatiques	N'est pas directement pertinent à l'APECA
<i>Objectif 3.2 : Élaborer et appliquer des solutions à plus long terme pour faire face au changement climatique</i>	
3.2.1 L'avancement des technologies propres est soutenu	1.1-4 – Réagit en finançant des projets précis – soutien de la R-D  3.1-2 – Activités de sensibilisation (voir les résultats de la sensibilisation dans le modèle logique)
3.2.2 Les énergies propres et renouvelables sont favorisées	3.1-2 – Activités de sensibilisation (voir les résultats de la sensibilisation dans le modèle logique)
<i>Objectif 3.3 : Atténuer et réduire les émissions qui contribuent au changement climatique</i>	
3.3.1 Les émissions sont réduites	4.5 – Achats de véhicules hybrides et à haut rendement énergétique (interne)  1.1-4 – Réagit en finançant des projets précis – améliorations de la productivité
<b>But 4 : Collectivités durables – Faire en sorte que les collectivités profitent d'une économie prospère, d'une société dynamique et équitable et d'un environnement sain pour les générations d'aujourd'hui et de demain</b>	
<i>Objectif 4.1 : Maintenir et favoriser le bien-être social des collectivités</i>	
4.1.1 Les collectivités sont en mesure de faire progresser le développement social durable	2.1-4 – Tous les résultats en matière de développement des collectivités
<i>Objectif 4.2 : Encourager des économies locales dynamiques et concurrentielles</i>	
4.2.1 Les collectivités sont en mesure de s'adapter aux activités économiques durables, de les maintenir ou de les réaliser	1.2-3 – Tous les résultats en matière de développement des collectivités

Buts fédéraux/objectifs/résultats	SDD de l'APECA
<i>Objectif 4.3 : Assurer un environnement de grande qualité aux collectivités</i>	
4.3.1 Les collectivités canadiennes participent activement à des pratiques de gestion rationnelle des ressources environnementales et naturelles, à des initiatives d'intendance et à la conservation de la biodiversité	2.1-3 – Tous les résultats en matière de développement des collectivités
4.3.2 Les risques que présentent les substances nocives pour la santé humaine et celle des écosystèmes sont réduits	2.2 – Financement de l'infrastructure
<b>But 5 : Assurer le développement durable et l'utilisation des ressources naturelles</b>	
<i>Objectif 5.1 : Réduire les effets nocifs sur les écosystèmes et la santé publique résultant de l'utilisation des ressources</i>	
5.1.1 Plus grande intégration des connaissances des effets sur la santé et l'environnement dans les décisions	3.1-2 - Indirectement par des activités de sensibilisation
<i>Objectif 5.2 : Maintenir et renforcer la compétitivité de l'économie canadienne par le biais du développement durable et de l'utilisation des ressources naturelles</i>	
5.2.1 La consommation et la production durables des ressources naturelles sont favorisées	4.1 – Résultats et activités internes (voir modification des pratiques à l'interne dans le modèle logique)  1.1-4 – Activités de sensibilisation à l'efficacité  1.1-4 – Réagit en finançant des projets précis
<i>Objectif 5.3 : Encourager l'utilisation responsable des ressources naturelles qui permet de conserver et de protéger la qualité de l'environnement</i>	
5.3.1 L'utilisation écologiquement durable des ressources naturelles est favorisée	4.1-5 – Résultats et activités internes  1.1-4 – Résultats et activités de développement des entreprises  2.1-4 – Résultats et activités de développement des collectivités
<b>But 6 : Renforcer la prise de décisions et la gérance au fédéral à l'appui du développement durable</b>	
<i>Objectif 6.1 : Faire en sorte que les structures et les processus organisationnels appuient des objectifs de développement durable significatifs</i>	
6.1.1 Les engagements prévus dans la SDD sont intégrés aux processus clés pour la planification et la production de rapports des ministères et organismes	4.3 – Les plans à l'interne tiennent compte du développement durable
6.1.2 Mécanismes de gouvernance clairs et efficaces pour intégrer le développement durable dans la prise de décisions, par exemple, l'EES	4.3 – Engagement de la haute direction à l'égard du développement durable

# Annexe A - Réussites dans les régions

Le Canada atlantique est fier des nombreux entrepreneurs prospères qui ont démarré des entreprises dans le secteur de l'environnement et des nombreuses initiatives excellentes qui appuient le développement durable dans la région. Voici un aperçu des meilleurs exemples.

## Nouvelle-Écosse

**Le Programme d'aide aux entreprises du Centre d'efficacité Burnside de l'Université Dalhousie (Dalhousie University Burnside Eco-efficiency Centre's Eco-Efficiency Centre Business Assistance Program)** est une initiative visant à encourager l'efficacité et la prévention de la pollution auprès de divers exploitants de l'industrie en Nouvelle-Écosse. Ce programme de financement est offert aux petites et moyennes entreprises admissibles pour les aider à trouver des moyens d'améliorer leur performance environnementale et leur chiffre d'affaires. Ce programme à plusieurs volets aide les entreprises à déterminer les possibilités et à évaluer leur viabilité.

1. Examen de l'efficacité – le personnel du Centre d'efficacité procède à un examen gratuit des installations des entreprises en vue d'aider les propriétaires et les exploitants à comprendre comment l'efficacité et la prévention de la pollution peuvent avantager leur entreprise.
2. Évaluation des possibilités d'efficacité – un expert-conseil compétent, choisi par l'entreprise, procède à une évaluation approfondie et prépare un rapport. Cet exercice comprend une vue d'ensemble des opérations, l'établissement des possibilités d'efficacité et de prévention de la pollution, de même qu'une explication de la mise en œuvre. Le rapport fournit une estimation des économies possibles avec la mise en œuvre des différentes possibilités de prévention de la pollution.
3. Évaluation de la mise en œuvre de l'efficacité – un expert-conseil prépare un plan de mise en œuvre complet, comprenant une évaluation détaillée des options choisies, de même que leurs impacts et leurs avantages sur les plans technique, environnemental et financier. Ce rapport fournit à l'entreprise un plan d'action détaillé, notamment une analyse coûts-avantages, les économies prévues, les considérations en matière de dépenses en immobilisations et l'ensemble des avantages et inconvénients des activités efficaces. L'évaluation approfondie peut inclure des analyses de la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux, des biens d'équipement, des opérations de traitement, des pratiques de gestion, des possibilités d'améliorer son image et des politiques et plans environnementaux à l'égard de la prévention des fuites et débordements et de l'utilisation de substances toxiques.

## Terre-Neuve-et-Labrador

**Blue Line Innovations** – Au moment même où la conservation d'énergie devient de plus en plus importante, des entreprises comme Blue Line Innovations de St. John's apportent une contribution considérable. L'entreprise a développé le PowerCost Monitor<sup>MC</sup>, qui se branche à un compteur d'électricité analogique et qui indique l'énergie utilisée en temps réel sur un afficheur numérique sans fil situé dans la maison. L'entreprise développe et commercialise le produit pour les services publics comme outil de gestion du côté de la demande. Site Web : [www.bluelineinnovations.com](http://www.bluelineinnovations.com)

**Johnson GEO CENTRE** – L’APECA s’est jointe à des partenaires publics et privés en vue de soutenir la construction du Johnson GEO CENTRE. Située au lieu historique national de Signal Hill à St. John’s, le GEO CENTRE s’étend loin sous la surface, avec la plus grande partie de ses 3 100 mètres carrés de superficie situés sous terre. Le GEO CENTRE, un musée naturel et culturel, présente des expositions interactives de fine pointe qui interprètent l’histoire géologique de quatre milliards d’années de Terre-Neuve-et-Labrador. Ouvert depuis 2002, le GEO CENTRE accueille maintenant environ 62 000 visiteurs chaque année et contribue de façon importante aux industries culturelle et touristique de St. John’s. Site Web : [www.geocentre.ca](http://www.geocentre.ca)

**Institut de Gros-Morne pour le tourisme durable (IGMTD)** – L’IGMTD est un centre d’excellence pour le tourisme naturel durable. Le programme est exécuté dans la région du parc national du Gros-Morne à l’aide de différentes installations privées et publiques. Il procure notamment des services de marketing et d’élaboration et d’exécution de trois programmes en tourisme : formation en tourisme d’aventure et développement des entreprises, techniques et pratiques de tourisme durable, et tourisme d’expérience culturelle ou naturelle.

Le public ciblé par le centre et ses programmes sont les exploitants d’entreprises touristiques, les fournisseurs de l’industrie du voyage, les associations de l’industrie du voyage, les fournisseurs de programmes d’éducation touristique, les animateurs d’expériences en nature traditionnelles et non traditionnelles, les organismes axés sur les attractions des ressources naturelles, les organismes de développement économique, les représentants de programmes connexes du secteur public et les intervenants des secteurs public et privé.

**East Coast Trail** – La East Coast Trail Association Inc. est un groupe à but non lucratif constitué en personne morale en 1995 et comprenant 625 membres. Son but est d’entreprendre et de promouvoir l’entretien et le développement permanents d’un sentier de randonnée pédestre de calibre international sur la presqu’île Avalon. Grâce à des efforts bénévoles d’envergure et aux contributions d’entreprises provenant d’aussi loin que Vancouver, une grande partie (220 km) du sentier est terminée et maintenant ouverte. L’association a suscité un grand intérêt international en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse et aux États-Unis, et dans l’ensemble du Canada. En 1997, elle a remporté le prix du tourisme durable d’hospitalité Terre-Neuve-et-Labrador et de Patrimoine canadien. Le sentier est également reconnu à l’échelle nationale comme attraction touristique (Attractions Canada) et a été acclamé par les médias internationaux.

Le sentier a permis à des collectivités de pêche traditionnelle d’exploiter des occasions dans le secteur touristique. Le projet a bénéficié de financement provenant de différentes sources et a nécessité environ 40 000 heures de travail bénévole. Il a en outre bénéficié de contributions directes et en nature de ses membres. Site Web : [www.eastcoasttrail.com](http://www.eastcoasttrail.com)

## **Île-du-Prince-Édouard**

**Institut de l’énergie éolienne du Canada (IEECan)** – Issu du Terrain d’essais éoliens de l’Atlantique (TEEA) établi en 1980 en tant que laboratoire national de l’énergie éolienne du Canada, l’Institut de l’énergie éolienne du Canada deviendra la pierre angulaire du programme de R-D du Canada. L’IEECan a pour mission d’appuyer le développement d’installations de production d’énergie éolienne sécuritaires, fiables, efficaces, durables et abordables au Canada ainsi que la mise au point de produits et services

liés à l'énergie éolienne pour les marchés intérieurs et d'exportation. Situé à North Cape, la pointe à l'extrême nord de l'Île-du-Prince-Édouard, exposée sur 300 degrés au golfe du Saint-Laurent, l'IEECan offre l'un des environnements les plus hostiles disponibles pour la mise à l'essai des technologies éoliennes. L'IEECan appuiera le développement d'installations de production d'énergie éolienne au Canada et la mise au point de produits et services liés à l'énergie éolienne pour les marchés intérieurs et d'exportation. Il mettra l'accent sur cinq activités clés : les essais, la recherche, l'innovation, la formation de l'industrie et l'éducation du public, et les conseils et l'aide techniques. L'installation de 7 860 pieds carrés tient compte de l'apparence et de l'architecture des structures dans les environs et est située le long de l'entrée du bâtiment administratif existant du TEEA, juste à côté du terrain de stationnement du Centre d'interprétation de North Cape.

## **Nouveau-Brunswick**

**Initiative de développement durable des entreprises (Sustainable Business Initiative)** – Un projet pilote de développement durable des entreprises est en voie d'élaboration en collaboration avec l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada et Environnement Canada. Elle vise à améliorer la viabilité économique et environnementale des PME au Nouveau-Brunswick par l'intégration de pratiques et de technologies moins polluantes. Grâce à cette initiative, l'Agence incitera les PME du Nouveau-Brunswick à intégrer de façon permanente des pratiques écoefficaces et de prévention de la pollution dans la gestion de leurs activités, en déterminant comment ces pratiques permettront d'améliorer la productivité, la durabilité économique et la compétitivité générale. Cette initiative devrait sensibiliser davantage les PME aux avantages d'adopter des pratiques de développement durable et entraîner une réduction de leurs coûts d'exploitation et des déchets.

**Étude des possibilités d'économie d'énergie avec l'Association des Manufacturiers et Exportateurs du Canada (AMEC)** – L'APECA et Ressources naturelles Canada soutiennent une étude amorcée par l'AMEC en vue d'évaluer les possibilités réalisables et économiques de gestion de l'énergie des secteurs manufacturiers et industriels de la région, d'établir une base pour améliorer la productivité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**Production à valeur ajoutée** – Le bureau de l'APECA au Nouveau-Brunswick a réalisé une initiative visant à soutenir le perfectionnement des compétences techniques des PME de la province, afin de les rendre plus efficaces et plus concurrentielles sur le marché international. Ce processus, connu sous le nom de production à valeur ajoutée, faisait appel aux services d'un expert-conseil pour travailler en partenariat avec la direction et le personnel des PME participantes en vue d'améliorer la rentabilité (quantité/qualité), le contrôle des stocks, la réduction des déchets, la conception ou l'aménagement de l'usine et ainsi de suite. Plus de 70 projets ont été réalisés dans l'ensemble de la province et ces entreprises sont devenues plus viables et plus concurrentielles. Parmi les autres avantages durables importants, mentionnons la réduction des déchets, de la consommation d'énergie et des émissions.

**Développement durable** – Par l'entremise de ses programmes, l'APECA continue à soutenir différentes initiatives de développement économique qui visent la sensibilisation ou qui produisent directement des avantages de développement durable dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Ces projets couvrent une gamme variée d'activités et font ressortir le soutien continu de l'Agence pour le développement durable dans les collectivités rurales. L'APECA a joué un rôle clé dans le financement de projets non commerciaux comme les suivants :

- l'Atelier des Copains Ltée, qui offre une formation et un soutien à l'emploi pour les personnes souffrant d'une déficience physique et intellectuelle, par l'entremise d'un programme de recyclage de papier, de plastique et de verre;
- l'Office de commercialisation des produits forestiers du Nord, qui aide les collectivités du Nord du Nouveau-Brunswick à gérer les industries forestières de façon durable en augmentant la disponibilité et la qualité des semis;
- le Réseau fluvial de sentiers, qui améliore l'infrastructure touristique tout en préservant et en protégeant le secteur riverain des collectivités le long du cours inférieur de la rivière Saint-Jean;
- la Really Local Horticultural Cooperative Ltd., qui commercialise et vend des produits sous la marque Eco-Logik. Les producteurs doivent suivre les normes respectueuses de l'environnement qui protègent le sol et les zones d'aménagement et qui respectent la biodiversité.

**Atlantic Hydrogen Ltd.** – Bien que l'hydrogène soit largement perçu comme le carburant de l'avenir, les chercheurs sont encore bien loin de pouvoir utiliser l'hydrogène pur pour produire de l'énergie. Jusqu'à maintenant, la technologie CarbonSaver<sup>MC</sup> d'Atlantic Hydrogen Ltd. peut aider à combler l'écart avec de l'énergie plus propre en améliorant la qualité du gaz naturel. Avec l'aide de l'APECA, l'entreprise a établi un partenariat avec des chercheurs universitaires en vue de développer cette technologie novatrice. En enrichissant le gaz naturel d'hydrogène, l'entreprise a démontré efficacement qu'elle pouvait réduire les gaz polluants et à effet de serre – parfois jusqu'à 50 %. La technologie a une application commerciale immédiate pour les véhicules alimentés au gaz naturel, de même que pour les génératrices de secours qui fonctionnent au gaz naturel. Site Web : [www.atlantichydrogen.com](http://www.atlantichydrogen.com)

**Maritime Geothermal Ltd.** – Vu la hausse continue des coûts de l'énergie, la demande de ressources énergétiques renouvelables est plus forte que jamais. Depuis plus de 20 ans, Maritime Geothermal Ltd. développe et perfectionne sa gamme de systèmes de refroidissement et de chauffage géothermiques. À l'aide de pompes, ces systèmes tirent la chaleur de la terre, la concentrent et la pompent dans des systèmes de chauffage commerciaux ou résidentiels. Les résultats sont incroyables. En général, ils génèrent suffisamment d'économies pour recouvrer les coûts du système en quatre à six ans. Grâce à l'aide de l'APECA, l'entreprise fabrique et vend maintenant plus de 62 modèles de marque NORDIC. Compte tenu de l'augmentation des coûts d'énergie et de la sensibilisation croissante à l'environnement, l'entreprise estime que ses possibilités d'expansion sont sans limites. Site Web : [www.nordicghp.com](http://www.nordicghp.com)

## Annexe B - Acronymes

APECA	Agence de promotion économique du Canada atlantique
AAP	Architecture des activités de programmes
BVG	Bureau du vérificateur général
CBDC	Corporation au bénéfice du développement communautaire
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable
CSEC	Centres de services aux entreprises du Canada
DD	Développement durable
EC	Environnement Canada
EPCA	Entrepreneurship et perfectionnement des compétences en affaires
FIA	Fonds d'innovation de l'Atlantique
FCI	Fonds des collectivités innovatrices
IC	Industrie Canada
IIECan	Institut de l'énergie éolienne du Canada
IGMTD	Institut de Gros-Morne pour le tourisme durable
MEC	Manufacturiers et exportateurs du Canada
NSEIA	Nova Scotia Environmental Industries Association
ODER	Organismes de développement économique régional
ONG	Organisation non gouvernementale
PTCA	Partenariat du tourisme du Canada atlantique
PDE	Programme de développement des entreprises
PDG	Président-directeur général
PICA	Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique
PME	Petites et moyennes entreprises
R-D	Recherche-développement
RNCan	Ressources naturelles Canada
SDD	Stratégie de développement durable
SGE	Système de gestion de l'environnement
TI/GI	Technologies de l'information/gestion de l'information
TEEA	Terrain d'essais éoliens de l'Atlantique
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## Annexe C - Bibliographie

Agence de promotion économique du Canada atlantique, Stratégie de développement durable III 2004-2006. *Relever la barre*, février 2004. Sur Internet :  
<http://www.acoa-apeco.gc.ca/f/sustain/2004/part1.shtml>

Agence de promotion économique du Canada atlantique. *Budget des dépenses de 2005-2006. Rapport sur les plans et les priorités*. Sur Internet :  
<http://www.acoa-apeco.gc.ca/f/library/reports/rpp2005/index.shtml>

Gouvernement du Canada. *Guide de l'écogouvernement*. Ottawa, 1995. Sur Internet :  
[http://www.ec.gc.ca/sd-dd\\_consult/factsheetgreengov1\\_f.htm](http://www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/factsheetgreengov1_f.htm)

Bureau du vérificateur général du Canada. *Loi sur le vérificateur général*, Ottawa, 1995.

Bureau du vérificateur général du Canada. *Avancer dans la voie du progrès – La deuxième génération de stratégies de développement durable*, Ottawa, 1995.

Bureau du vérificateur général du Canada. *Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable*, Ottawa, 2002.

Bureau du vérificateur général du Canada. *Les stratégies de développement durable – Des résultats positifs à obtenir*, Ottawa, mars 2003.

Bureau du vérificateur général. *Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable*, septembre 2005. Sur Internet :  
[http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd\\_cedd.nsf/html/menu8\\_f.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu8_f.html)

Gouvernement du Canada. *Document d'orientation à l'intention des organismes qui élaborent des stratégies de développement durable (2007 à 2009)*, 2006. Sur Internet :  
<http://www.tpsgc.gc.ca/greening/text/publications/guidance-sds-f.html>